



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

indemnités journalières

Question écrite n° 120834

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'incompréhension et les inquiétudes suscitées parmi les syndicats, les associations et les assurés, par le projet de baisse des indemnités journalières maladie et accidents du travail. En effet, au prétexte d'une harmonisation du mode de calcul des indemnités journalières servies par la sécurité sociale, c'est à un nouveau recul des droits des assurés que l'on assiste puisqu'à compter du 1er Janvier 2012 l'assurance maladie ne versera que 60 % du salaire net contre 50 % du salaire brut aujourd'hui. Cette mesure est lourde de conséquences pour les salariés. Elle va en effet se traduire par une diminution de près de 6 % de l'indemnisation. Ainsi pour un salarié au SMIC (1 365 euros bruts, 1 071 euros nets) l'indemnisation mensuelle par la sécurité sociale passera de 680 euros à 640 euros. Syndicats, associations et assurés dénoncent à juste raison cette mesure qui va donc toucher le pouvoir d'achat des salariés des moins favorisés et en exigent le retrait. Il lui demande si, comme cela est hautement souhaitable, il compte abandonner cette mesure injuste et inefficace.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120834

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2011, page 11508

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)